

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Séance du 6 avril 2023

Date de convocation : 1/04/ 2023

Date d'affichage : 07/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à vingt et une heure, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme BEAULIEU Valérie, Mme BOUTET Frédérique, M. BOUTY Anthony, Mme BROUSSE Vanina , Mme CHEVALIER Anick, M. CHEVALIER David, , M. COURTILOUX-DELAGÉ Mathieu, Mme FETIS Sandrine, M. GEMEAU Stéphane, M. PAGNOUX Romain, M. PETUREAU Jean-Paul, M. VARDELLE Jean-Christophe.

Excusés : Mme BONNETERRE Alexandra, Mme MEILLAT Marie-Odile,

Absent : M. LAFONT Serge.

Secrétaire de séance : Mme BOUTET Frédérique.

Objet : délibération cession d'un délaissé de voirie la Charpétie au profit de M. et Mme Dousseau

Le commissaire enquêteur ainsi que le conseil municipal réunis le 22/09/2022, ont émis un avis favorable à la cession d'un délaissé de voirie du village de la Charpétie. Après bornage les parcelles sont numérotées H 713 et 719 pour une contenance respective de 0a43 et 2a47.

Pour rappel, lors de sa séance du 30/05/2022, le conseil a indiqué que le prix de vente de cette parcelle serait à 0.30 cts € le m², soit un prix de 87 € de terrain, que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur, ainsi que les frais inhérents à l'enquête publique tels que les frais de publication 284,39 € et de l'emploi du commissaire enquêteur 1215.30 € répartis sur 3 demandeurs ainsi que sur la commune par délibération rendue le 3/11/2022, soit un coût de 374.92 € pour chacun.

Le conseil à l'unanimité de ses membres présents demande à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à la vente ainsi que les actes notariés dont la rédaction est confiée à l'étude de Maître de Boysson, notaire à Confolens, Charente.

Fait et délibéré en mairie, les, jour, mois et an que ce dessus,
Pour extrait conforme en mairie le 07/04/2023,
Le Maire David CHEVALIER,

